



AR 01247.2025.020

Commune de MIJOUX

2 rue Dame Pernette
01410 Mijoux

Objet : Arrêté provisoire de police de la circulation

Rue Michel HOLLARD – Rue Royale

Objet : Arrêté de police de circulation : création de plateaux ralentisseurs et reprise de couche de roulement

Le maire de la commune de Mijoux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande reçue le 09/04/2025, par l'entreprise COLAS représentée par LOBBE Sylvain, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, pour des travaux de création de plateaux ralentisseurs et reprise de couche de roulement,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre la réalisation d'aménagement communaux ainsi que le renouvellement de la couche de roulement.

ARRETE

Article 1 : Sur la période du 22/04/2025 au 25/04/2025 de 7h00 à 17h00, des travaux seront réalisés sur la rue Royale (tronçon de la RD 936) et, sur la RD991, de la partie sud du hameau des Septfontaines jusqu'à la fin de la rue Michel HOLLARD.

La circulation de tous les véhicules sera interdite à l'exclusion des véhicules de secours et d'incendie, et de la poste.

Article 2 : **DEVIATION** (plan annexe)

Pendant la durée de cette réglementation, une déviation sera mise en place.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et une copie est adressée aux destinataires cités ci-dessous :

- Maires des communes aux alentours,
- Direction des mobilités,
- Conseil départemental du Jura,
- Directrice de l'antenne régionale des transports de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Responsable de l'agence routière et technique de Bellegarde et du Pays de Gex,
- Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain,
- Commandant du SDIS,

Téléphone : 04 50 41 32 04

accueil.mairie@mijoux.fr

www.mijoux.fr

- Direction de l'entreprise COLAS.

Chargé, en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le vendredi 11 avril 2025

Le Maire
Martine Viallet

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

